

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 18 MARS 2010

Le conseil des Ministres s'est tenu le jeudi 18 mars, de 11H30 à 14H, à la Fondation Félix HOUPHOUET BOIGNY de Yamoussoukro, sous la présidence de Son Excellence M. Laurent Gbagbo, Président de la République.

Ouvrant le Conseil, le Président de la République a souhaité que chaque Ministre puisse travailler pleinement. Il a également rappelé que si l'objectif final demeure la sortie de crise et l'organisation des élections, le Gouvernement doit cependant prendre en charge les questions relatives à la vie quotidienne des Ivoiriens. Le Président de la République s'est ainsi félicité de la mobilisation du Gouvernement dans la recherche de solution au délestage ainsi qu'à la pénurie d'eau.

Abordant son ordre du jour, le Conseil a examiné plusieurs projets de décrets et deux communications.

I – DECRETS

1 - Mesures générales

Au titre du Ministère de l'Education Nationale :

Sur exposé du Ministre de l'Education Nationale, le Président a signé un décret modifiant et complétant le décret n°2004-564 du 7 octobre 2004, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale.

Ce nouveau décret permet de créer quatre (4) nouvelles Directions Régionales (Abidjan 3, Abidjan 4, Adzopé et Touba) ainsi que six (6) nouvelles Directions départementales (Danané, Daoukro, Ferkessedougou, Soubré, Sinfra, Tiassalé).

Ces nouvelles créations permettront de mieux assurer la gestion de proximité et d'accroître la performance du système de collecte des données pour la construction des indicateurs scolaires, de même qu'une meilleure planification des programmes relatifs à l'encadrement pédagogique des enseignants.

2 - Mesures individuelles

Au titre du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques

Sur proposition du Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques et après délibération du Conseil, le Président de la République a signé deux (2) décrets :

- Un décret portant nomination du Directeur des Services Vétérinaires

- Un décret portant nomination du Directeur des Productions d'Elevage

Au titre du Ministère de l'Education Nationale

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et après délibération du Conseil, le Président de la République a signé trois (3) décrets :

- Un décret portant nomination du Directeur de l'Orientation et des Bourses
- Un décret portant nomination du Directeur de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques
- Un décret portant nomination du Directeur de l'Extra Scolaire et des Activités Coopératives

II - COMMUNICATIONS

Au titre du Ministère des Mines et de l'Energie

Le conseil des Ministres a entendu une communication relative à la crise de l'électricité.

Le Ministre des Mines et de L'Energie a situé, les causes du délestage actuel et proposé des solutions à court et moyen termes.

- 1) **Situation de la production électrique** : La puissance totale du réseau électrique ivoirien à fin décembre 2009 était de 1321 MW, cependant, cette puissance installée n'est pas totalement disponible à cause principalement des deux facteurs suivants :
 - L'arrêt de certains groupes de production pour des travaux d'entretien et de réparations ;
 - La réduction des puissances disponibles des centrales hydroélectriques consécutive à la baisse du niveau des lacs des barrages. Il en a résulté un déficit de production variant entre 30 et 50 MW.

Ce déficit s'est aggravé de 150 MW suite à la panne survenue le 22 décembre 2009 à la centrale d'AZITO.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures conservatoires tendant à limiter l'impact négatif du délestage sur le tissu économique et industriel, les services sociaux de base (Hôpitaux, centres de santé, stations de pompage d'eau).

En outre, pour résoudre le déficit, le gouvernement a pris les décisions suivantes :

- L'importation de l'électricité ;
- La location de groupes de production d'énergie électrique ;
- L'achat exceptionnel d'énergie à la SIR ;
- La sensibilisation de l'administration et des ménages à l'économie d'énergie ;
- La Réduction de l'éclairage public, tout en veillant à préserver la sécurité des citoyens.

- 2) **Situation de l'importation de l'électricité** : le Ghana fournissait depuis le mois de février 2010, 25 MW à la Côte d'Ivoire. La mission effectuée par le ministre des Mines et de l'Energie le 16 mars dernier a permis de doubler ce volume.

Par ailleurs, la turbine à gaz d'AZITO de 150 MW qui était en panne a été réparée et mise en service le 17 mars 2010.

Ces différentes mesures devraient permettre une nette amélioration de la situation du réseau.

Toutefois, l'équilibre global restant précaire, le Président de la République, tout en félicitant le ministre des Mines et de l'Energie, a demandé au gouvernement de renforcer les moyens de production et d'envisager des solutions durables.

Au titre du Ministère des Infrastructures Economiques :

Le Conseil a entendu une communication relative aux difficultés d'approvisionnement en eau potable des populations d'Abidjan.

Il en ressort que la ville d'Abidjan à elle seule représente 70% de la consommation d'eau potable du pays, que les besoins en eau sont estimés à 461000 m³ par jour. Or, la capacité totale de production disponible à ce jour, est de 311000 m³, soit un déficit de 150.000 m³ par jour.

Compte tenu de l'urbanisation et de l'accroissement démographique, ces besoins ne peuvent être satisfaits que grâce à une augmentation significative de la production d'eau potable. Des mesures de correction sont en cours de réalisation.

A ce titre, la construction d'un château à la DJIBI est en cours : La fin des travaux de ce château d'une capacité de stockage de 5000 m³ d'eau est prévue pour août 2010. Cet ouvrage permettra ainsi d'augmenter la production d'eau de 33000 m³ par jour

A moyen terme, divers autres projets sont envisagés en vue de trouver des solutions durables aux problèmes de l'eau potable à Abidjan.

Avant de clore le Conseil, Le Président de la République a demandé au Gouvernement de procéder à une étude exhaustive de la situation de l'eau potable sur l'ensemble du territoire. Il a insisté sur la nécessité pour le Gouvernement de proposer des solutions idoines tant à Abidjan, qu'à l'intérieur du pays. L'objectif étant que l'eau potable soit disponible pour tous.

Fait à Yamoussoukro, le Jeudi 18 Mars 2010

Le Conseil des Ministres